

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL ANIMATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

SESSION 2026

Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 17 septembre 2026**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'animateur et au moins 3 années de services effectifs dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de catégorie B ou de même niveau.

ÉPREUVES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE

Rédaction d'un rapport, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'animation sociale, socio-éducative ou culturelle dans les collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles.
(Durée : 3 heures ; Coefficient : 1)

EPREUVE D'ADMISSION

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, puis par des questions permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des émissions d'encadrement. (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)